



affilié à la  
**Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale**

# Le Courrier du **S.I.A.E.S.** n° 69

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Dépôt légal 1 août 2016 ISSN 1291-343X Trimestriel Prix 1,50 € 18<sup>ème</sup> année Publication n° 160

## Une pseudo revalorisation qui s'accompagnera de nouvelles régressions statutaires pour les professeurs.

ÉDITORIAL

La propagande ministérielle bat son plein au sujet de la pseudo revalorisation des professeurs et CPE.

L'augmentation du point d'indice (+ 0,6 % au 1 juillet 2016, puis + 0,6 % au 1 février 2017) ne compensera même pas la perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice de 2010 à 2016 et à l'augmentation de 3,25 % de la retenue pension civile entre 2012 et 2020 (11,10 % en 2020 contre 7,85 % en 2012), sans parler de l'augmentation du coût de la vie depuis le passage à l'euro. Le décret n° 2016-670 fixe la nouvelle valeur du point d'indice. Il valait 55,5635 € depuis le 1er juillet 2010. Il vaut 55,8969 € à compter du 1er juillet 2016 et vaudra 56,2323 € à compter du 1er février 2017. L'augmentation du traitement brut mensuel sera de 21 euros pour un professeur certifié au dernier échelon de la hors classe (26 euros pour un agrégé). Cela n'est pas de nature à enrayer la paupérisation des professeurs, ni à faire augmenter significativement le nombre d'inscriptions aux concours, empêchant ainsi la chute du niveau de recrutement.

**Une revalorisation globale et significative des traitements est nécessaire. Le SIAES revendique à la fois l'augmentation de la valeur du point d'indice et la revalorisation de la grille indiciaire des différents corps.**

Dans le cadre des discussions « parcours professionnels, carrières et rémunération », la propagande gouvernementale et ministérielle repose essentiellement sur la **promesse d'une revalorisation des grilles indiciaires et de l'augmentation du traitement brut** des professeurs et CPE. Or, cette augmentation du traitement brut repose en grande partie sur la transformation d'une partie des indemnités (actuellement versées en sus du traitement brut) en points d'indice directement inclus dans la grille indiciaire, **ce qui sera totalement sans conséquence sur le traitement net des personnels**. Le reste de la revalorisation des grilles indiciaires ne compensera pas la perte de pouvoir d'achat.

Les autres syndicats se félicitent de la création d'un nouveau système d'avancement d'échelon à rythme unique. Les professeurs avançant à l'ancienneté (20 %) seraient avantagés, ceux avançant au grand choix (30 %) seraient fortement pénalisés. La suppression du grand choix servirait à financer le passage au choix des cohortes destinées à avancer à l'ancienneté. **Le SIAES est opposé à un système, dogmatique et stalinien, d'avancement à rythme unique et de promotion « tout à l'ancienneté ».** Le SIAES rappelle son attachement à la **liberté pédagogique individuelle des professeurs et son attachement à la double notation administrative et pédagogique** (qui pourrait disparaître). En conséquence, **le SIAES refuse que de nouvelles prérogatives soient accordées aux personnels de direction sur le plan pédagogique** et de l'évaluation pédagogique des professeurs. Le SIAES est également opposé au concept « d'inspection d'équipe pédagogique ».

Par ailleurs, dans le cadre de l'accès à la classe exceptionnelle qui pourrait voir le jour, **le SIAES dénonce la prise en compte quasi exclusive de certains critères comme la fonction, au détriment de ce qui constitue le cœur du métier de professeur : la transmission des savoirs et savoir-faire.**



Le congrès annuel du **SIAES - SIES** du 26 mai a accueilli plus d'une centaine de participants sur la journée dans une ambiance conviviale. Les congressistes ont pu constater la bonne santé financière du syndicat indépendant et l'augmentation constante du nombre d'adhérents année après année. Cette journée a également été l'occasion de faire le point sur les conséquences de la Loi Peillon que le **SIAES - SIES** n'a cessé de combattre depuis 2012 : notamment la modification des statuts des professeurs et la mise en place d'une inepte réforme du collège, rejetée par la quasi-totalité des professeurs. Dès la rentrée scolaire, c'est avec une détermination intacte que nous poursuivrons la résistance contre la réforme du collège et la volonté de la ministre de poursuivre le nivellement par le bas et de détruire l'école républicaine.

Nous souhaitons la bienvenue aux stagiaires 2016-2017 et invitons celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait à se rapprocher du **SIAES** afin d'obtenir les informations et conseils dont ils auront besoin tout au long de leur année de stage et de leur carrière. De nombreux stagiaires ont déjà rejoint le **SIAES - SIES / FAEN**. Fort de son implantation, de sa présence sur le terrain, de l'expérience et la disponibilité de ses élu(e)s et responsables - qui interviennent quasi quotidiennement auprès des services du rectorat - et de sa position de **DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE**, le **SIAES - SIES / FAEN** est à leur disposition pour les informer, les conseiller et les défendre si besoin.

Les élu(e)s du **SIAES** ont siégé durant toute l'année scolaire dans les différentes commissions où la carrière des personnels est gérée. Les adhérents ont été informés avant et après chaque commission. La dernière commission s'est tenue le 15 juillet, les prochaines auront lieu dès le 25 août. Nous vous souhaitons d'agréables vacances.

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du **SIAES - FAEN**

### SOMMAIRE

Page 1	Éditorial	Page 5	Bilan des commissions paritaires : Hors classe des Certifiés
Page 2	Accès à la hors classe et mérite : position du SIAES	Page 6	Bilan des commissions paritaires : Hors classe des professeurs d'EPS - Hors classe des Professeurs de Lycée Professionnel
Page 3	Bilan des commissions paritaires : Accès au corps des Agrégés par liste d'aptitude - Congés de Formation Professionnelle	Page 7	Mutations intra-académiques : barres départementales TZR : Phase d'ajustement / Affectation des MA et Contractuels
Page 4	Bilan des commissions paritaires : Hors classe des Agrégés	Page 8	Cotisations / Adhésion / Organigramme

## *Accès à la Hors Classe et mérite : la position du SIAES*

**Pour le SIAES, le mérite n'est pas un gros mot. La méritocratie est un des fondements de la révolution française et de notre république. Le SIAES défend l'élitisme républicain. Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur. C'est d'ailleurs ce que réclament les professeurs, les CPE, et plus largement l'ensemble des fonctionnaires. Ils sont attachés à la reconnaissance de leur travail quotidien et de leur investissement tout au long de leur carrière.**

La valeur professionnelle des personnels doit être appréciée sur des critères objectifs et indiscutables, en prenant en compte l'ensemble de leur carrière, ce qui est loin d'être toujours le cas. Pour le SIAES, la prise en compte du mérite ne doit pas se traduire par de l'arbitraire, ni permettre des « règlements de comptes ». Elle ne doit pas conduire à des dérives telles que « le fait du prince » ou le « phénomène de cour ». Le mérite doit essentiellement être évalué sur ce qui constitue le cœur du métier de professeur : la qualité des cours dispensés, la transmission des savoirs et savoir-faire. Le SIAES revendique donc le droit pour les professeurs de contester en CAPA l'avis du chef d'établissement et/ou de l'inspection avant la décision du Recteur. Le SIAES est leur défenseur en commission.

**Le SIAES est donc opposé à un système de promotion « tout à l'ancienneté », basé de façon dogmatique et stalinienne sur la date de naissance des professeurs.**

Dans l'académie d'Aix-Marseille, quel que soit le corps de professeurs et chez les CPE, le nombre de candidats à l'échelon 11 est nettement inférieur au nombre de promotions possibles à la hors classe. Le SIAES estime normal que l'ancienneté soit prise en compte - sauf démerite avéré - et œuvre pour que les professeurs ayant fait une carrière complète dans la fonction publique soient admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe. Sauf exceptions (refus catégorique de l'inspection et/ou de l'administration), les collègues au 11ème échelon et les plus âgés du 10ème échelon bénéficiant des meilleurs avis ont pu être promus ces dernières années. Nos interventions en commission permettent d'atteindre cet objectif. Selon les corps, entre 90 % et 66 % des candidats à l'échelon 11 sont promus, ce qui est parfaitement légitime.

**L'essentiel du débat lors des Groupes de Travail et des CAPA porte sur la répartition des promotions restantes qui représentent dans certains corps plus de la moitié du contingent. Le SIAES défend la promotion de professeurs au 10<sup>ème</sup> échelon, voire au 9<sup>ème</sup> échelon, bénéficiant des meilleurs avis et/ou de points diplômes et/ou de points bi-admissibilité et/ou de points « éducation prioritaire ». Il est à nos yeux totalement légitime qu'un professeur « plus jeune » (car ayant avancé au grand choix ou au choix, ce qui constitue une reconnaissance de sa valeur professionnelle), dont le mérite et l'investissement est reconnu, obtienne la hors classe alors qu'il est au 10<sup>ème</sup> échelon, voire dans certaines conditions particulières au 9<sup>ème</sup> échelon.**

Le SIAES dénonce la dégradation d'avis - totalement injustifiée - dont sont victimes de nombreux collègues de la part du chef d'établissement ou du corps d'inspection. Ces collègues ont découvert, essentiellement suite à l'information diffusée par le SIAES, que l'avis d'un des évaluateurs était modifié à la baisse, sans aucune raison objective, et surtout la plupart du temps sans aucune explication. Pourtant Monsieur le Recteur, dans le Bulletin Académique n° 692, rappelle aux évaluateurs « l'importance de leur implication dans ce dossier » et que « Les avis modifiés défavorablement d'une campagne à l'autre, qui ne seraient pas justifiés par une dégradation de la manière de servir, doivent être limités, littéralement motivés, et explicités aux intéressés. » Ces préconisations sont loin d'être respectées. Cela suscite, pour de nombreux collègues, de l'incompréhension, voire du découragement et le sentiment que leur valeur professionnelle n'est pas reconnue. **Il est inacceptable qu'un évaluateur modifie à la baisse l'avis attribué à un professeur l'année précédente au motif que ce dernier a été malade, ou absent pour congé maternité. Les professeurs ne peuvent pas admettre la modification à la baisse de l'avis « très favorable » qui leur avait été attribué pendant de nombreuses années au seul motif que des collègues « plus âgés » sont intervenus à titre personnel ou par voie syndicale pour que leur avis « sans opposition » ou « favorable » soit transformé en avis « très favorable ». Cela revient à fausser les équilibres - fragiles - du barème mis en place il y a de nombreuses années et légèrement modifié l'an passé.**

Les professeurs bénéficiant depuis de nombreuses années de l'appréciation « Excellent » du Recteur, alors qu'ils étaient aux échelons 7, 8 ou 9, ne comprennent pas la modification à la baisse de cette appréciation qui devient « Remarquable » à compter du moment où ils accèdent à l'échelon 9 ou 10 alors même qu'ils ont toujours deux avis « Très favorable » de la part des évaluateurs. **Difficile d'admettre que leur mérite n'est soudainement plus reconnu au prétexte qu'il faudrait, selon les autres syndicats, céder la place à des candidats plus âgés ayant des notes et des avis nettement inférieurs.** Nous refusons que le barème, outil certes perfectible, mais qui a l'avantage d'être commun à l'ensemble des candidats, et connu de chacun, soit artificiellement modifié en CAPA.

L'étude de la répartition des avis au sein de chaque discipline fait apparaître des inégalités de traitement des professeurs selon leur discipline de recrutement. Voici plusieurs exemples :

- Alors que dans les autres disciplines, les inspecteurs utilisent pleinement (ou s'approchent) du quota de 20 % d'avis « très favorable », en documentation les avis « très favorable » ne représentent que 13,87 % des avis attribués. 10 professeurs documentalistes supplémentaires auraient pu bénéficier d'un avis « très favorable ».

- Alors que dans les autres disciplines, les inspecteurs attribuent l'avis « sans opposition » de façon relativement marginale (3,70 % en lettres modernes, 11,16 % en anglais, 21,90 % en SVT, 33,70 % en histoire-géographie), l'avis « sans opposition » représente 44,76 % des avis en sciences physiques et 67,13 % en mathématiques. Cela pénalise gravement les professeurs de sciences physiques et de mathématiques. L'argumentation consistant à justifier de telles pratiques au prétexte que dans ces disciplines les professeurs de notre académie sont actuellement essentiellement aux échelons 7, 8 et 9, ne peut satisfaire le SIAES. En effet, attribuer pendant 5 à 10 ans l'avis « sans opposition » à des professeurs qui s'impliquent pour promouvoir leur discipline et transmettre des savoirs et savoir-faire aux élèves qui leur sont confiés est de nature à décourager ces professeurs et à leur faire perdre confiance en l'institution.

Sur la base des statistiques qu'ils réalisent avant chaque commission, les élu(e)s du SIAES dénoncent également les importantes disparités qui existent entre établissements (voir page 5 et consultez notre site internet).

# BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

## Accès au corps des Agrégés par liste d'aptitude - promotion 2016

La CAPA s'est tenue le 21 mars 2016 pour examiner les 712 candidatures de professeurs certifiés, d'EPS et de PLP. Le nombre de candidats est en très nette augmentation cette année. Il y avait 557 candidats en 2013, 574 candidats en 2014 et 541 candidats en 2015.

Le nombre de propositions académiques possibles est fixé par le ministère, il est de 57 pour Aix-Marseille et est relativement stable au fil des années. Le nombre de promotions nationales possibles dans chaque discipline correspond à 1/7ème du nombre d'agrégés titularisés par concours externe ou interne l'année précédente.

Nous rappelons qu'il n'existe pas de barème pour cette CAPA. 57 candidatures retenues par le Recteur (50 certifiés, 4 EPS, 3 PLP) ont été proposées au Ministre et classées (rang). 6 des 57 proposés exercent dans le supérieur. 49 des 51 proposés exerçant dans le second degré ont un avis « très favorable » du corps d'inspection, les deux autres ont un avis « favorable ». Les proposés sont soit à la hors classe (56/57), soit bi-admissible (1/57). Les 57 candidat(e)s proposé(e)s se répartissent ainsi : 30 femmes et 27 hommes.

A l'issue de la CAPN qui s'est tenue du 18 au 20 mai, 11 des 57 candidat(e)s proposé(e)s ont été promu(e)s.

Les élu(e)s du SIAES - FAEN étudient tous les dossiers pour préparer la commission et interviennent en séance sur un certain nombre de situations et font des propositions. Le compte-rendu et les statistiques détaillées réalisées par les commissaires paritaires du SIAES - FAEN sont disponibles sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)

## Congés de Formation Professionnelle : droit statutaire à défendre !

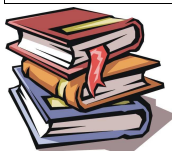
L'administration rectorale a convoqué un énième Groupe de Travail le 7 juillet 2016 afin de proposer une nouvelle fois aux syndicats une modification des critères d'attribution des congés de formation professionnelle (CFP) pour l'année scolaire 2017-2018 et les suivantes (épisode précédent : voir page 6 du « Courrier du SIAES » n° 68). Après avoir diminué les moyens alloués aux CFP, l'administration cherche à modifier le barème et souhaite que la nature de la formation demandée soit un critère d'attribution des CFP. Le barème actuel, certes imparfait, permet uniquement de réguler l'importante « liste d'attente ». Pour le SIAES, la seule solution pertinente pour l'ensemble des candidat(e)s consiste en une augmentation importante du nombre de CFP, reconduite plusieurs années consécutives afin de répondre à la demande. Le Congé de Formation Professionnelle est un droit statutaire et devrait être accordé dès la troisième demande consécutive, quel que soit l'âge ou l'échelon du demandeur, aussi le SIAES a fermement refusé que la nature de la formation choisie par le candidat soit un critère pour l'attribution ou le refus d'un CFP. Le SIAES a été rejoint par la CGT et le SNETAA.

Le SIAES a rappelé son attachement à un barème. En effet, dans le contexte contraint que nous connaissons, cela garantit l'égalité de traitement des candidats. Le SIAES refuse toute prise en compte de l'avis d'évaluateurs (chef d'établissement ou inspecteur). Le SIAES a rappelé qu'il était anormal que les demandeurs voient leurs chances d'obtenir un CFP réduites à zéro du fait de leur promotion à la hors classe (perte de 30 points). Sur ce point, le barème pourrait évoluer.

Alors que le SIAES avait réussi à empêcher cela en 2013, le SE-UNSA s'est déclaré une nouvelle fois favorable à la réduction de la durée du CFP de 10 à 7 mois pour les candidats à l'agrégation qui ne seraient pas admissibles. Le SNALC, qui avait soutenu, avec le SGEN-CFDT et l'UNSA, cette proposition de l'administration lors de GT précédents, s'est déclaré favorable au regroupement de tous les corps au sein d'un même groupe pour l'attribution des CFP. Le SIAES s'est farouchement opposé à cette idée. En effet, cela pénaliserait les corps à moindre effectif (Agrégés et PLP) qui sont actuellement traités séparément du corps pléthorique des Certifiés et qui bénéficient d'un contingent spécifique. Le SIAES revendique d'ailleurs que le corps des Professeurs d'EPS et celui des CPE bénéficient également de leur propre contingent de CFP. Le SIAES revendique que le contingent de CFP alloué à chaque corps soit fonction du poids du corps (nombre de titulaires de chaque corps dans l'académie) et non du nombre de demandes annuelles (critère relativement artificiel).

L'administration convoquera probablement un nouveau Groupe de Travail sur ce sujet. Le SIAES restera vigilant.

Attribution des CFP pour 2016-2017	Agrégés	Groupe 2 : Certifiés, Professeurs d'EPS, CPE, CO-Psy	PLP
Nombre de demandeurs	113	993 (857 Certifiés, 99 EPS, 23 CPE, 14 CO-Psy)	97
Nombre de CFP attribués	7 CFP	41 CFP	7 CFP
Barème du dernier bénéficiaire d'un CFP	80 points	80 points	79 points
Date de naissance du dernier bénéficiaire	02/01/1975	03/09/1971	04/06/1977



L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille a décerné son Grand prix historique de Provence, Maréchal de Villars, au titre de l'année 2015, à l'ouvrage « Les calanques et massifs voisins. Histoire d'une cartographie. 1290 - XXème siècle » réalisé par Jacques Mille, Secrétaire général honoraire du SIAES.

Cette distinction est une juste reconnaissance du travail et de la passion de Jacques Mille, auteur d'autres publications : « Les Hautes-Alpes - Cartes géographiques anciennes (XVème - mi XIXème siècle) » ; « Le Dauphiné : Une représentation des territoires à partir des cartes géographiques anciennes » ; « De Corps à Gap : Devoluy, Champsaur, Valgaudemar au début du siècle. Cartes postales anciennes et textes d'époque ». Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez commander l'ouvrage (130 pages, 110 illustrations) en écrivant à Jacques MILLE 133 rue Jaubert 13005 Marseille.

## ÊTES-VOUS À JOUR DE VOTRE COTISATION SYNDICALE ?

Nous invitons les adhérent(e)s qui ne sont plus à jour de cotisation à renouveler leur adhésion avant le 31 août. Nous invitons les sympathisant(e)s à renforcer le syndicat indépendant académique et national en adhérant.

En effet, le SIAES - SIES, comme tout syndicat ou toute association, doit boucler son budget annuel.

Pour maintenir au plus bas le tarif des cotisations au bénéfice de TOUS et garantir la santé des finances du SIAES - SIES, le syndicat a besoin de la contribution de CHACUN par le paiement régulier de la cotisation.

**Soutenez le SYNDICALISME INDÉPENDANT ! Adhérez au SIAES - SIES / FAEN !**

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au SIAES - SIES ! La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en août 2016, vous serez adhérent(e) jusqu'en août 2017.

# BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

## *Hors Classe 2016 des Professeurs Agrégés*

Comme à l'accoutumée, lors du Groupe de Travail (29 avril 2016) et en CAPA (9 mai 2016), deux syndicats - dont le **SIAES - FAEN** - ont activement pris part aux discussions et présenté des propositions.

Après la tenue du Groupe de Travail préparatoire, le Recteur a retenu lors de la CAPA **279 candidatures (265 au barème et 14 hors barème) sur 1391 candidat(s)** pour les proposer au ministre.

**Répartition des 279 proposé(e)s par échelon : 11<sup>ème</sup> échelon : 85 proposé(e)s (30,47 %)**

**10<sup>ème</sup> échelon : 194 proposé(e)s (69,53 %)**

Rappel des consignes du Bulletin Officiel : Les appréciations « *Exceptionnel* » et « *Remarquable* » sont contingentes (respectivement 10 % et 20 % des promouvables). Les enseignants ayant l'appréciation « *Exceptionnel* » doivent tous être proposés. Les propositions du Recteur doivent comprendre la totalité des enseignants qui ont atteint le dernier échelon de la classe normale depuis au moins 4 ans, et dont il aura jugé les mérites suffisants pour leur attribuer une appréciation au moins « *Très honorable* ». Ces deux éléments expliquent les propositions « hors barème ».

Lors de la CAPN (du 28 au 30 juin 2016), le **Ministre a promu 82 candidats de l'académie d'Aix Marseille** (80 avaient été proposés au barème et 2 hors barème). Plus de 80 % des promu(e)s étaient classé(e)s en « rang utile » (dans les 100 premiers) à l'issue de la CAPA. 66 % des agrégés à l'échelon 11 ont été promu à la hors classe.

**Répartition des 82 promu(e)s par échelon : 11<sup>ème</sup> échelon : 66 promu(e)s (80,49 %)**

**10<sup>ème</sup> échelon : 16 promu(e)s (19,51 %)**

### Répartition des candidats

Echelon au 31/08/2016	Candidats	Candidats en %
11 <sup>ème</sup> échelon	100	7,19 %
10 <sup>ème</sup> échelon	358	25,73 %
9 <sup>ème</sup> échelon	374	26,89 %
8 <sup>ème</sup> échelon	337	24,23 %
7 <sup>ème</sup> échelon	222	15,96 %
TOTAL	1391	100 %

### Répartition des avis

Avis 2016	Chef d'établissement	Corps d'inspection
Très favorable	348 (25,02 %)	248 (19,90 %)
Favorable	1011 (72,68 %)	921 (73,92 %)
Réservé	28 (2,01 %)	71 (5,70 %)
Défavorable	4 (0,29 %)	6 (0,48 %)
Non applicable	-	145 affectés dans le supérieur
TOTAL	1391	1391

### Répartition des avis des corps d'inspection discipline par discipline.

DISCIPLINES	Défavorable		Réservé		Favorable		Très favorable		Total
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	
ALLEMAND	0	0,00%	1	4,00%	19	76,00%	5	20,00%	25
ANGLAIS	0	0,00%	1	1,75%	45	78,95%	11	19,30%	57
ARABE	1	100%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
ARTS APPLIQUES	0	0,00%	0	0,00%	6	75,00%	2	25,00%	8
ARTS PLASTIQUES	0	0,00%	0	0,00%	25	80,65%	6	19,35%	31
BIOCHIMIE GENIE BIOLOGIQUE	0	0,00%	0	0,00%	13	81,25%	3	18,75%	16
Chef de travaux	0	0,00%	0	0,00%	1	50,00%	1	50,00%	2
ECONOMIE ET GESTION	1	1,41%	1	1,41%	55	77,46%	14	19,72%	71
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	0	0,00%	1	4,35%	17	73,91%	5	21,74%	23
ESPAGNOL	0	0,00%	2	5,13%	28	71,79%	9	23,08%	39
EPS	0	0,00%	2	2,17%	71	77,17%	19	20,65%	92
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	1	1,01%	2	2,02%	77	77,78%	19	19,19%	99
ITALIEN	0	0,00%	1	5,56%	14	77,78%	3	16,67%	18
LETTRES CLASSIQUES	0	0,00%	1	2,22%	33	73,33%	11	24,44%	45
LETTRES MODERNES	0	0,00%	1	0,81%	100	81,30%	22	17,89%	123
MATHEMATIQUES	2	0,97%	44	21,26%	121	58,45%	40	19,32%	207
PHILOSOPHIE	0	0,00%	0	0,00%	24	77,42%	7	22,58%	31
RUSSE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	100%	1
SCIENCES PHYSIQUES	1	0,64%	9	5,77%	117	75,00%	29	18,59%	156
SII INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS	0	0,00%	0	0,00%	2	50,00%	2	50,00%	4
SII INGENIERIE ELECTRIQUE	0	0,00%	0	0,00%	9	81,82%	2	18,18%	11
SII INGENIERIE MECANIQUE	0	0,00%	0	0,00%	41	82,00%	9	18,00%	50
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	0	0,00%	5	4,35%	86	74,78%	24	20,87%	115
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	0	0,00%	0	0,00%	17	80,95%	4	19,05%	21

### *Reclassement à la Hors Classe : Professeurs Agrégés*

Classe normale au 31/08/2016		Reclassement dans le grade hors classe au 01/09/2016	
Echelon 11 (ancienneté > 4 ans)	<i>indice 821</i>	Echelon 6 (ancienneté non conservée)	<i>indice 881</i>
Echelon 11 (ancienneté < 4 ans)	<i>indice 821</i>	Echelon 5 (ancienneté conservée)	<i>indice 821</i>
Echelon 10 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	<i>indice 783</i>	Echelon 5 (ancienneté non conservée)	<i>indice 821</i>
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	<i>indice 783</i>	Echelon 4 (ancienneté conservée)	<i>indice 783</i>
Echelon 9 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	<i>indice 734</i>	Echelon 4 (ancienneté non conservée)	<i>indice 783</i>
Echelon 9 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	<i>indice 734</i>	Echelon 3 (ancienneté conservée)	<i>indice 734</i>

# BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

## Hors Classe 2016 des Professeurs Certifiés

En amont de la CAPA du 1 juillet 2016, un très important travail préparatoire a été réalisé lors du Groupe de Travail du 23 juin 2016 durant lequel seuls le *SIAES* et le SNES ont multiplié les interventions. Il en a été de même lors de la CAPA où les autres syndicats (FO, UNSA, SNALC) ne sont quasiment pas intervenus.

Les élu(e)s du *SIAES* - FAEN ont défendu les mandats de notre syndicat (développés dans nos différentes publications et synthétisés page 2) relatifs à la reconnaissance du mérite professionnel, tout en œuvrant pour que les professeurs ayant fait une carrière complète dans la fonction publique puissent être admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe.

Nos élu(e)s ont également fait corriger des erreurs de barème et des injustices (dégradation d'avis).

87,7 % des professeurs à l'échelon 11 ont été promus. L'importante diminution du nombre de candidats au 11<sup>ème</sup> échelon permet la promotion d'un nombre croissant de professeurs aux échelons 10 et 9.

La barre (barème du dernier promu) est de 215 points.

**Répartition des 344 promu(e)s par échelon : 11<sup>ème</sup> échelon : 171 promus (49,71 %)**

**10<sup>ème</sup> échelon : 168 promus (48,84 %)**

**9<sup>ème</sup> échelon : 5 promus (1,45 %)**

Echelon	Candidats 2016	Candidats 2015	Candidats 2014	Candidats 2013	Candidats 2012	Candidats 2011	Candidats 2010
11 <sup>ème</sup> échelon	195 (3,79%)	182 (3,50 %)	246 (4,67 %)	187 (3,72 %)	231 (4,64 %)	310 (6,11 %)	439 (8,57 %)
10 <sup>ème</sup> échelon	1203 (23,39%)	1201 (23,10 %)	1128 (21,45 %)	990 (19,70 %)	996 (20,02 %)	1031 (20,33 %)	1019 (19,88 %)
9 <sup>ème</sup> échelon	1298 (25,24%)	1361 (26,18 %)	1454 (27,65 %)	1498 (29,81 %)	1450 (29,15 %)	1367 (26,96 %)	1274 (24,86 %)
8 <sup>ème</sup> échelon	1414 (27,49%)	1286 (24,74 %)	1199 (22,80 %)	1225 (24,37 %)	1282 (25,77 %)	1408 (27,77 %)	1454 (28,37 %)
7 <sup>ème</sup> échelon	1033 (20,09%)	1169 (22,48 %)	1232 (23,43 %)	1126 (22,40 %)	1016 (20,42 %)	955 (18,83 %)	939 (18,32 %)
TOTAL	5143	5199	5259	5026	4975	5071	5125

Chef d'établissement	Avis 2016
Très favorable	1061 (20,63%)
Favorable	3667 (71,30%)
Sans opposition	396 (7,70%)
Défavorable	19 (0,37%)

Inspection	Avis 2016
Très favorable	1013 (19,70%)
Favorable	2892 (56,23%)
Sans opposition	1206 (23,45%)
Défavorable	32 (0,62%)

Concernant la répartition des avis, le *SIAES* a dénoncé en GT et en CAPA les disparités persistantes entre disciplines et entre établissements (voir page 2).

Nous rappelons à celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, que **pour bénéficier des points diplôme et éducation prioritaire, ils doivent fournir à l'administration (suivre la procédure inscrite au Bulletin Académique) les justificatifs pour leur diplôme et/ou les services en éducation prioritaire.** L'affichage sur Iprof des affectations antérieures en éducation prioritaire ne permet pas l'attribution automatique des points. Mettre en ligne son diplôme dans la rubrique CV d'Iprof ne permet pas l'attribution automatique des points.

*Consultez sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com) les statistiques exhaustives réalisées par les commissaires paritaires certifiés du SIAES - FAEN*

Répartition des avis des corps d'inspection									
Disciplines	DEFAVORABLE		SANS OPPOSITION		FAVORABLE		TRES FAVORABLE		TOTAL AVIS
ALLEMAND	0	0,00%	6	13,64%	27	61,36%	11	25,00%	44
ANGLAIS	4	0,57%	78	11,16%	474	67,81%	143	20,46%	699
ARABE	0	0,00%	5	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	5
ARTS APPLIQUES	0	0,00%	8	47,06%	8	47,06%	1	5,88%	17
ARTS PLASTIQUES	1	1,16%	8	9,30%	58	67,44%	19	22,09%	86
BIOTECHNOLOGIE	0	0,00%	2	5,71%	26	74,29%	7	20,00%	35
CHINOIS	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1
DOCUMENTATION	1	0,63%	48	30,19%	88	55,35%	22	13,84%	159
ECONOMIE ET GESTION	1	0,57%	6	3,45%	125	71,84%	42	24,14%	174
EDUCATION MUSICALE	1	0,73%	8	5,84%	103	75,18%	25	18,25%	137
ESPAGNOL	3	0,97%	40	12,94%	206	66,67%	60	19,42%	309
HEBREU	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%	1
HISTOIRE GEOGRAPHIE	4	0,73%	185	33,70%	263	47,91%	97	17,67%	549
HOTELLERIE production	0	0,00%	0	0,00%	4	66,67%	2	33,33%	6
HOTELLERIE service	0	0,00%	0	0,00%	3	60,00%	2	40,00%	5
ITALIEN	3	2,33%	45	34,88%	57	44,19%	24	18,60%	129
LETTRES CLASSIQUES	0	0,00%	7	5,60%	96	76,80%	22	17,60%	125
LETTRES MODERNES	1	0,13%	28	3,70%	573	75,79%	154	20,37%	756
MATHEMATIQUES	4	0,61%	439	67,13%	79	12,08%	132	20,18%	654
PROVENÇAL	0	0,00%	2	12,50%	11	68,75%	3	18,75%	16
PHILOSOPHIE	0	0,00%	2	3,57%	40	71,43%	14	25,00%	56
PHYSIQUE CHIMIE	3	0,71%	188	44,76%	146	34,76%	83	19,76%	420
RUSSE	0	0,00%	1	50,00%	1	50,00%	0	0,00%	2
SVT	4	1,27%	69	21,90%	186	59,05%	56	17,78%	315
SES	0	0,00%	3	4,29%	53	75,71%	14	20,00%	70
SII - industries graphiques	0	0,00%	0	0,00%	1	100%	0	0,00%	1
SII - AC	0	0,00%	0	0,00%	6	75,00%	2	25,00%	8
SII - EE	0	0,00%	3	8,11%	25	67,57%	9	24,32%	37
SII - IN	1	2,78%	4	11,11%	23	63,89%	8	22,22%	36
SII - ING ME	0	0,00%	5	8,20%	45	73,77%	11	18,03%	61
STMS	0	0,00%	3	12,50%	14	58,33%	7	29,17%	24
TECHNOLOGIE	1	0,49%	12	5,88%	151	74,02%	40	19,61%	204

Établissements où le % d'avis « Très favorable » du chef d'établissement est le moins élevé.	
CLG CLOVIS HUGUES CAVAILLON	0,00%
CLG GRANDE BASTIDE MARSEILLE 09	0,00%
CLG ADOLPHE MONTICELLI MARSEILLE 08	6,67%
LYC JEAN HENRI FABRE CARPENTRAS	8,00%
CLG VOLTAIRE SORGUES	8,33%
CLG PAUL GAUTHIER CAVAILLON	9,09%
LYC FELIX ESCLANGON MANOSQUE	9,68%
CLG COIN JOLI SEVIGNE MARSEILLE 09	10,00%
CLG STEPHANE MALLARME MARSEILLE 13	10,00%
CLG FREDERIC MISTRAL ARLES	10,53%
CLG HENRI LAUGIER FORCALQUIER	11,11%
LYC MAURICE GENEVOIX MARGNANE	11,54%
CLG JAS DE BOUFFAN AIX EN PROVENCE	11,76%
CLG ANSELME MATHIEU AVIGNON	12,50%
CLG DE FONTREYNE GAP	12,50%
CLG L'ESTAQUE MARSEILLE 16	12,50%
CLG PIERRE MATRAJA SAUSSET LES PINS	12,50%
CLG MIGNET AIX EN PROVENCE	13,04%
CLG SAINT EUTROPE AIX EN PROVENCE	13,33%
CLG FRANCOIS RASPAIL CARPENTRAS	13,33%
CLG JEAN GUEHENNO LAMBESC	13,33%
CLG EDGAR QUINET MARSEILLE 03	13,64%
CLG DENIS MOUSTIER GREASQUE	14,29%
CLG THIERS MARSEILLE 01	14,29%
CLG VALLON DES PINS MARSEILLE 15	14,29%
LYC PAUL ARENE SISTERON	14,29%

Établissements où le % d'avis « Défavorable » et « Sans Opposition » du chef est le plus élevé.	
CLG FERNAND LEGER BERRE L'ETANG	64,29%
CLG CHATEAU FORBIN MARSEILLE 11	55,56%
CLG NATHALIE SARAUTE AUBAGNE	47,37%
CLG VAUBAN BRIANÇON	46,15%
CLG GABRIEL PERI GARDANNE	41,18%
CLG LE PETIT PRINCE GIGNAC LA NERTHE	38,46%
CLG ANDRE MALRAUX FOS SUR MER	37,50%

➤ Voir page 6 le tableau de reclassement à la hors classe des professeurs Certifiés

# BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

## Hors Classe 2016 des Professeurs d'Education Physique et Sportive

La CAPA des Professeurs d'EPS s'est tenue le 7 juin 2016. Il y avait cette année 55 promotions possibles pour 692 candidats. Nous rappelons que **seuls deux syndicats siègent en CAPA EPS : le SIAES - FAEN et le SNEP.**

Le nombre de candidats au 11<sup>ème</sup> échelon est nettement inférieur au nombre de promotions possibles, ce qui permet la promotion de candidats aux échelons 10 et 9. 87,2 % des professeurs d'EPS à l'échelon 11 ont été promus.

**La barre (barème du dernier promu) est de 219,1 points.**

**Répartition des 55 promu(e)s par échelon :** 11<sup>ème</sup> échelon : 34 promus (61,82 %)  
10<sup>ème</sup> échelon : 19 promus (34,55 %)  
9<sup>ème</sup> échelon : 2 promus (3,63 %)

Echelon au 31/08/2016	Candidats	Candidats en %
11 <sup>ème</sup> échelon	39	5,63 %
10 <sup>ème</sup> échelon	179	25,87 %
9 <sup>ème</sup> échelon	203	29,34 %
8 <sup>ème</sup> échelon	193	27,89 %
7 <sup>ème</sup> échelon	78	11,27 %
<b>TOTAL</b>	<b>692</b>	<b>100 %</b>

Avis 2016	Chef d'établissement	Corps d'inspection
Très favorable	245 (35,4 %)	107 (15,46 %)
Favorable	404 (58,38 %)	573 (82,8 %)
Sans opposition	42 (6,07 %)	11 (1,59 %)
Défavorable	1 (0,14 %)	1 (0,14 %)
<b>TOTAL</b>	<b>692</b>	<b>692</b>

## Hors Classe 2016 des Professeurs de Lycée Professionnel

La CAPA des Professeurs de Lycée Professionnel s'est tenue le 10 juin 2016. Il y avait cette année 91 promotions possibles pour 1367 candidats. Le nombre de candidats au 11<sup>ème</sup> échelon est nettement inférieur au nombre de promotions possibles, cela permet la promotion de candidats aux échelons 10 et 9. 76,4 % des PLP à l'échelon 11 ont été promus à la hors classe. L'étude de la répartition des avis, permet de constater pour les PLP, comme pour les Agrégés et les Certifiés, des différences importantes entre disciplines et entre établissements.

**La barre (barème du dernier promu) est de 218,7 points.**

**Répartition des 91 promu(e)s par échelon :** 11<sup>ème</sup> échelon : 42 promus (46,16 %)  
10<sup>ème</sup> échelon : 43 promus (47,25 %)  
9<sup>ème</sup> échelon : 6 promus (6,59 %)

Echelon au 31/08/2016	Candidats	Candidats en %
11 <sup>ème</sup> échelon	55	4,03 %
10 <sup>ème</sup> échelon	298	21,80 %
9 <sup>ème</sup> échelon	387	28,31 %
8 <sup>ème</sup> échelon	375	27,43 %
7 <sup>ème</sup> échelon	252	18,43 %
<b>TOTAL</b>	<b>1367</b>	<b>100 %</b>

Avis 2016	Chef d'établissement	Corps d'inspection
Très favorable	298 (21,80 %)	242 (17,70 %)
Favorable	935 (68,40 %)	788 (57,65 %)
Sans opposition	123 (9,00 %)	326 (23,85 %)
Défavorable	11 (0,80 %)	11 (0,80 %)
<b>TOTAL</b>	<b>1367</b>	<b>1367</b>

## Hors Classe 2016 des Conseillers Principaux d'Education

Il y avait cette année 25 promotions possibles pour 331 candidats. Le nombre de candidats au 11<sup>ème</sup> échelon est inférieur au nombre de promotions possibles. 90 % des CPE à l'échelon 11 ont été promus à la hors classe.

**La barre (barème du dernier promu) est de 230,85 points.**

**Répartition des 25 promu(e)s :** 11<sup>ème</sup> échelon : 18 promus (72 %) / 10<sup>ème</sup> échelon : 7 promus (28 %)

Echelon au 31/08/2016	Candidats	Candidats en %
11 <sup>ème</sup> échelon	20	6,04 %
10 <sup>ème</sup> échelon	92	27,80 %
9 <sup>ème</sup> échelon	94	28,40 %
8 <sup>ème</sup> échelon	86	25,98 %
7 <sup>ème</sup> échelon	39	11,78 %
<b>TOTAL</b>	<b>331</b>	<b>100 %</b>

Avis 2016	Chef d'établissement	Corps d'inspection
Très favorable	203 (61,33 %)	60 (18,13 %)
Favorable	113 (34,14 %)	154 (46,53 %)
Sans opposition	11 (3,32 %)	116 (35,04 %)
Défavorable	4 (1,21 %)	1 (0,30 %)
<b>TOTAL</b>	<b>331</b>	<b>331</b>

## Reclassement à la Hors Classe : Professeurs Certifiés, d'EPS, PLP et CPE

Professeurs Certifiés, d'EPS, PLP et CPE : RECLASSEMENT			
Classe normale au 31/08/2016		Reclassement dans le grade hors classe au 01/09/2016	
Echelon 11 (ancienneté > 3 ans)	indice 658	Echelon 6 (ancienneté non conservée)	indice 741
Echelon 11 (ancienneté < 3 ans)	indice 658	Echelon 5 (ancienneté conservée)	indice 695
Echelon 10 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 612	Echelon 5 (ancienneté non conservée)	indice 695
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 612	Echelon 4 (ancienneté conservée)	indice 642
Echelon 9 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 567	Echelon 4 (ancienneté non conservée)	indice 642
Echelon 9 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 567	Echelon 3 (ancienneté conservée)	indice 601

Professeurs (Certifiés, d'EPS, PLP) BI ADMISSIBLES : RECLASSEMENT			
Classe normale au 31/08/2016		Reclassement dans le grade hors classe au 01/09/2016	
Echelon 11 (ancienneté > 3 ans)	indice 688	Echelon 7 (ancienneté non conservée)	indice 783
Echelon 11 (ancienneté < 3 ans)	indice 688	Echelon 6 (ancienneté conservée)	indice 741
Echelon 10 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 658	Echelon 6 (ancienneté non conservée)	indice 741
Echelon 10 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 658	Echelon 5 (ancienneté conservée)	indice 695
Echelon 9 (ancienneté > 2 ans 6 mois)	indice 612	Echelon 5 (ancienneté non conservée)	indice 695
Echelon 9 (ancienneté < 2 ans 6 mois)	indice 612	Echelon 4 (ancienneté conservée)	indice 642

# BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

## MUTATIONS INTRA ACADÉMIQUES 2016

Les élu(e)s du **SIAES** ont siégé dans les commissions qui se sont tenues du 15 au 17 juin 2016.

Veuillez trouver ci-dessous les **barres d'entrée départementales des disciplines dites de « type lycée » (Agrévés et Certifiés) et de l'EPS.**

Tout ne pouvant être publié ici, **les barres d'entrée dans les communes et la liste des postes pourvus dans chaque discipline** et pour les différents corps (**Agrévés, Certifiés, CPE, EPS, PLP**) sont en téléchargement à la rubrique « Mutations » de notre site internet : <http://www.siaes.com/mutations.htm>

La barre d'entrée départementale correspond au **barème du dernier entrant dans le département** (poste fixe ou zone de remplacement). Le barème des professeurs mutés sur des postes spécifiques (SPEA), après avis des inspecteurs, n'est pas pris en compte pour déterminer la barre d'entrée départementale, ni communale.

Les barres peuvent fortement varier d'une année à l'autre, nous les publions à titre d'information et pour garantir la **transparence des opérations**, mais elles ne doivent pas être le seul paramètre utilisé pour établir une stratégie de mutation l'année prochaine. **Si vous souhaitez participer au mouvement inter ou intra-académique 2017, contactez-nous afin de bénéficier des meilleurs conseils et d'un suivi de qualité.**

Départements Disciplines	04 poste fixe	04 ZR	05 poste fixe	05 ZR	13 poste fixe	13 ZR	84 poste fixe	84 ZR
ALLEMAND	606,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	222,2	21	89,2	86
ANGLAIS	21	Pas d'entrant	38	Pas d'entrant	21	21	172,2	146
ARABE	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
ARTS APPLIQUÉS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
ARTS PLASTIQUES	72,2	Pas d'entrant	112,2	Pas d'entrant	272,2	246,2	89,2	Pas d'entrant
BIOCHIMIE BIOLOGIE	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	SPEA	578,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant
BIOTECHNOLOGIES	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	353,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant
CHINOIS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	154,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
DOCUMENTATION	246	Pas d'entrant	174	Pas d'entrant	219	179,2	89	38
ECO-GESTION COMMU	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
ECO-GESTION COMPTA	409,2	Pas d'entrant	162	Pas d'entrant	937,2	416	1959,2	188
ECO-GESTION MK	Pas d'entrant	Pas d'entrant	159,2	Pas d'entrant	354,2	289,2	SPEA	Pas d'entrant
EDUCATION MUSICALE	2469,2	160	Pas d'entrant	Pas d'entrant	156	21	1343	340
EPS	549	541	937,2	Pas d'entrant	112,2	48	312,2	199,2
ESPAGNOL	344,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	49	21	48	Pas d'entrant
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	135	21	Pas d'entrant	311,2	35	21	121	21
ITALIEN	75	72,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	155	35	148	28
JAPONAIS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	138	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
LETTRES CLASSIQUES	21	Pas d'entrant	254,2	Pas d'entrant	71	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant
LETTRES MODERNES	422,2	21	401,2	21	28	21	71	21
MATHEMATIQUES	21	Pas d'entrant	340,2	Pas d'entrant	21	21	28	21
PHILOSOPHIE	21	35	Pas d'entrant	65	128	220,2	128	35
PROVENCAL	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	21	Pas d'entrant	154,2
SES	Pas d'entrant	Pas d'entrant	378,2	Pas d'entrant	79,2	322,2	147,2	21
SCIENCES PHYSIQUES	401,2	28	549	245	68	86	55	59
SII AC (L1411)	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	222,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant
SII EE (L1412)	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	612,2	243,2
SII ING ME (L1414)	885,2	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	96	21	758,2	164,2
SII SIN (L1413)	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	175,2	Pas d'entrant	SPEA	Pas d'entrant
STMS	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	Pas d'entrant	360	42	701,2	Pas d'entrant
SVT	Pas d'entrant	379,2	496,2	454,2	65	21	269,2	128
TECHNOLOGIE	1579	Pas d'entrant	1890,2	Pas d'entrant	65	Pas d'entrant	169	Pas d'entrant

### **TZR - Phase d'ajustement**

**Responsable TZR, commissaire paritaire : Fabienne CANONGE**  
fabienne.canonge@siaes.com - 04 42 30 56 91

Les élu(e)s du **SIAES** ont siégé dans les commissions pour la première phase d'ajustement les 13 et 15 juillet. Nous avons informé les adhérent(e)s du résultat. **Les commissions pour la seconde phase d'ajustement se tiendront le 25 août.**

### **Contractuels et MA**

La commission consacrée à l'affectation des contractuels et des maîtres auxiliaires pour l'année scolaire 2016-2017 se tiendra le 26 août. Les adhérent(e)s seront informé(e)s du résultat. Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez nous envoyer la fiche de suivi syndical.

Madame  Monsieur

NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....

**Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.**

Discipline : .....

Corps : ..... Echelon : .....  Classe normale  Hors classe

ETABLISSEMENT : .....

Commune : .....

TZR Zone de remplacement : .....

Etablissement de rattachement : .....

Affectation à l'année : .....

Stagiaire  Retraité(e)  Autre situation .....

Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire  CCP

Signature : .....

Le  
Courrier  
du



## S.I.A.E.S.

**Dès la rentrée,  
poursuivons la résistance  
contre la réforme du collège  
et exigeons une véritable  
revalorisation indiciaire !**

### BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.  
133 Rue Jaubert  
13005 MARSEILLE

Déposé  
le 1 août 2016

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.** CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser à la trésorière : **Virginie VERNEUIL** 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

**Possibilité de paiement fractionné** : Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.  
**Tarif couple** : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation

**Impôts** : Crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation (attestation dès réception).

**La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.**

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...*

Cotisations 2016 / 2017	Classe normale		Hors classe
	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon	7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon	
Chaires supérieures	112 €		
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
STAGIAIRES : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			
Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

### Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	<b>Jean-Baptiste VERNEUIL</b>	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ <a href="mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr">jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr</a>
1 <sup>er</sup> Secrétaire adjoint Responsable TZR	<b>Fabienne CANONGE</b>	Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9 Chemin du Rouquier 13800 ISTRES ☎ 04 42 30 56 91 ✉ <a href="mailto:fabienne.canonge@siaes.com">fabienne.canonge@siaes.com</a>
2 <sup>ème</sup> Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	<b>Jean Luc BARRAL</b>	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 09 81 75 96 86 ✉ <a href="mailto:jluc.barral@gmail.com">jluc.barral@gmail.com</a>
Trésorière Coordination des S1	<b>Virginie VOIRIN VERNEUIL</b>	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ <a href="mailto:voirin.virginie@orange.fr">voirin.virginie@orange.fr</a>
Secrétaire exécutif Site internet	<b>André BERNARD</b>	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ <a href="mailto:abernard@lunabong.com">abernard@lunabong.com</a>
Secrétaire exécutif EPS	<b>Christophe CORNEILLE</b>	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ <a href="mailto:ccrmys@laposte.net">ccrmys@laposte.net</a>

- **Commissaires Paritaires Académiques AGRÉGÉS** : Denis ROYNARD - Jean Pierre BAZZICONI - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID  
Denis ROYNARD (PRAG) (contacter JB VERNEUIL qui transmettra)  
Nathalie BEN SAHIN REMIDI ☎ 13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ✉ [nathalie.remidi@wanadoo.fr](mailto:nathalie.remidi@wanadoo.fr)
- **Coreponsable AGRÉGÉS** : Marie-Françoise LABIT ✉ [mariefrancoise.labit@orange.fr](mailto:mariefrancoise.labit@orange.fr)
- **Commissaires Paritaires Académiques CERTIFIÉS** : (coordonnées ci-dessus ou ci-dessous)  
Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN) - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI
- **Commissaires Paritaires Académiques EPS** : Jean Luc BARRAL (coordonnées ci-dessus) - Marie-Christine GUERRIER
- **Responsable PLP** : Eric PAOLILLO (conseiller technique) ✉ [eric.paolillo@siaes.com](mailto:eric.paolillo@siaes.com)
- **Elus au Conseil Académique de l'Education Nationale** : Jean-Baptiste VERNEUIL - Christophe CORNEILLE
- **Coreponsable EPS, Elu au Conseil Départemental de l'UNSS** : Christophe CORNEILLE (coordonnées ci-dessus)

Conseillers techniques	<b>Jessyca BULETE</b> <b>Thomas LLERAS</b> <b>Virginie VOIRIN VERNEUIL</b>	Coreponsable Certifiés, Coreponsable Collèges ✉ <a href="mailto:jessyca.bulete@free.fr">jessyca.bulete@free.fr</a> Coreponsable Certifiés, Coreponsable Lycées et BTS Coreponsable Certifiés, Responsable « éducation prioritaire » (voir coordonnées ci-dessus)
Correspondante 04 - 05	<b>Nathalie BEN SAHIN REMIDI</b>	

Trésorière adjointe + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques + Contractuels : **Fabienne CANONGE** (coordonnées ci-dessus)

Responsable **stagiaires** + Problèmes juridiques : **Jean-Baptiste VERNEUIL** Secrétaire honoraire : **Jacques MILLE** ✉ [jacques.mille2@wanadoo.fr](mailto:jacques.mille2@wanadoo.fr)